



# RECYCLAGE CHARIOTS ELEVATEURS

Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6

## ORGANISATION

### Public concerné :

Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté

### Pré-requis :

Avoir 18 ans (sauf certaines exceptions réglementées)  
Posséder les aptitudes médicales requises  
La possession du permis B (voiture) serait un plus

### Durée :

De 7 à 21H selon catégorie et nombre de participants

### Participants :

Maximum stagiaires : 12 personnes par groupes

### Méthodes pédagogiques :

Démonstrative, itérative, heuristique, conduite de chariot sur site client

### Modalités d'évaluation :

Formatives et certificatives

### Matériel pédagogique :

Vidéo projecteur, matériel quiz, support stagiaires, chariot client.

### Intervenant :

Formateur conduite

### Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation  
Modèle autorisation de conduite (pour l'employeur)

### Maintien et Actualisation des compétences :

Tous les 5 ans

## OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS)

## PROGRAMME

### LES INSTANCES GÉRANT LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ET LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- Les différentes instances gérant la sécurité du travail
- La responsabilité pénale du conducteur de chariot
- Les conditions d'utilisation des chariots élévateurs
- Les conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique
- L'évaluation des situations de travail

### LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES ET ÉQUIPEMENTS DU CHARIOT

- Les principales catégories de chariots élévateurs

### LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

- De l'ensemble élévateur
- Du circuit hydraulique
- Du système fournisseur l'énergie de traction
- Des organes de service et de sécurité
- Les modalités de chargement
- Les principales vérifications et opérations de maintenance

### LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DES CHARIOTS

- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- Connaissance des principaux dispositifs de protection
- Les plans de sécurité, les plans de circulation
- Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes

### LES OPÉRATIONS DE MANUTENTION IMPLIQUANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR

- L'adéquation du chariot avec la manutention envisagée
- Les opérations de prise et de fin de poste
- La circulation en sécurité avec un chariot
- La mise en stock et le destockage d'un palettier
- Le gerbage et le dégerbage en pile
- Le chargement et le déchargement d'un camion latéral et à partir d'un quai

### FORMATION DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE CONDUITE

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998



Tawfik ATTALLAOUI - Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com